



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20

22

RAPPORT

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.303.22f

CONVENTION RELATIVE AUX DONNÉES

Tout au long du présent message, les symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux:

-	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
n.d.	Donnée non disponible
n.q.	non quantifiable
CHF	Francs suisses
mio	Million
mrd	Milliard
%	Pourcent
Δ	Différence
\emptyset	Moyenne
>	Supérieur à
<	Inférieur à
EPT	Equivalents plein temps

TABLE DES MATIÈRES

A	RAPPORT ANNUEL	3
	APERÇU DES RÉSULTATS	7
	1 DONNÉES DE BASE	11
	VALEURS PATRIMONIALES	12
	ENGAGEMENTS	14
	CAPITAL PROPRE	16
	INVESTISSEMENTS	17
	EFFECTIFS	18
	2 SECTEURS	19
	21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES	19
	22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	20
	23 SECTEUR DES ENTREPRISES	22
	24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES	24
	3 CARACTÉRISTIQUES	27
	31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES	27
	32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION	30
	33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION	32
	34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE	34

APERÇU DES RÉSULTATS

Le compte consolidé 2022 de la Confédération (CCC) s'est soldé par un déficit de 0,7 milliard. Positif pour les entreprises de la Confédération (2,0 mrd), le résultat annuel est négatif pour le secteur de l'administration fédérale (- 2,0 mrd) et celui des assurances sociales (- 0,7 mrd).

APERÇU DES RÉSULTATS

mio CHF	2021	2022	Δ 2021-22 val. abs.
Compte de résultats			
Résultat de l'exercice	-5 357	-658	4 699
Secteur de l'administration fédérale	-10 149	-1 952	8 198
Secteur des entreprises	2 372	2 007	-365
Secteur des assurances sociales	2 421	-713	-3 134
Bilan			
Capital propre	62 593	63 113	520
Compte des flux de fonds			
Total des flux de fonds	6 197	-6 106	-12 303
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	10 238	7 017	-3 220
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-10 411	-14 413	-4 001
Flux de fonds provenant des activités de financement	6 371	1 290	-5 081
Personnel			
Effectifs en équivalents plein temps	156 603	155 229	-1 374

RÉSULTAT ANNUEL NÉGATIF

Le compte de résultats a clos l'exercice sur un déficit de 0,7 milliard. Ce déficit est lié au résultat négatif des placements des assurances sociales et aux dépenses extraordinaires requises au titre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. La nette amélioration du résultat par rapport à l'année précédente s'explique par la forte diminution des dépenses requises au titre de la lutte contre les effets de la pandémie.

Le *secteur de l'administration fédérale* a à nouveau enregistré un déficit (2022: - 2,0 mrd; 2021: - 10,1 mrd) en raison des dépenses extraordinaires élevées. Il a effectué des dépenses de 2,8 milliards (contre 13,9 mrd en 2021) pour financer les mesures visant à atténuer les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19 et de 0,7 milliard pour assurer l'accueil de personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Quant aux revenus fiscaux, ils ont progressé de 0,8 milliard. En hausse pour l'impôt fédéral direct (+ 0,9 mrd) et la TVA (+ 1,0 mrd), les revenus ont reculé pour l'impôt anticipé (- 1,0 mrd).

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré, en 2022, un bénéfice de 2,0 milliards (2,4 mrd en 2021). Le résultat a été positif pour Swisscom (1,6 mrd), la Poste (0,3 mrd) et les entreprises RUAG (0,2 mrd), en particulier, et négatif pour les CFF et BLS Réseau SA.

Le secteur des *assurances sociales* a clos l'exercice sur un déficit de 0,7 milliard (2021: excédent de 2,4 mrd). Toutes les assurances sociales ayant obtenu un résultat de répartition positif, le résultat de répartition total a atteint 4,2 milliards (0,5 mrd en 2021). Par contre, le résultat financier des fonds de compensation est négatif (- 5,0 mrd, contre un excédent de 1,9 mrd en 2021).

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Ses chiffres concernent l'administration fédérale ainsi que les entreprises et les assurances sociales de la Confédération.

En 2022, le capital propre consolidé s'est légèrement accru pour atteindre 63,1 milliards. Une partie importante du capital propre est affectée et ne peut par conséquent pas être utilisée pour assurer l'exécution de tâches générales.

AFFLUX DE FONDS NETS EN 2022

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* ont atteint 7,0 milliards au total. Tandis qu'elles ont généré des afflux de fonds pour les entreprises de la Confédération, en particulier (+ 6,3 mrd), mais aussi pour les assurances sociales (+ 1,9 mrd), les activités opérationnelles se sont soldées par une sortie de fonds pour le secteur de l'administration fédérale (- 1,2 mrd). Cela s'explique avant tout par le fait que certains engagements importants liés aux mesures COVID prises l'année précédente n'ont donné lieu à des versements qu'en 2022 (notamment pour les tests de dépistage et les mesures pour les cas de rigueur). De plus, les montants réclamés à la Confédération par les cantons et provenant de leurs dus en matière d'impôt anticipé ont atteint un niveau élevé en 2022.

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 14,4 milliards nets. Un montant de 10,4 milliards au total a été requis au titre des immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été effectués notamment dans les infrastructures de transport (routes: 2,0 mrd, infrastructures ferroviaires: 2,3 mrd) et dans les infrastructures de télécommunication (1,4 mrd). Des montants élevés ont également été investis dans des biens-fonds ou bâtiments (1,9 mrd), des biens meubles et d'autres immobilisations corporelles (1,5 mrd) ainsi que des logiciels (1,2 mrd). Ces investissements ont été accompagnés par des amortissements pour un montant de 8,7 milliards.

D'un total de 1,3 milliard, le résultat des *flux de fonds provenant des activités de financement* a été positif. L'émission d'emprunts (2,0 mrd) et de papiers monétaires (5,5 mrd) s'est traduite par des afflux de fonds nets. Dans le même temps, les fonds de clients et les versements de dividendes ont engendré des sorties de fonds de, respectivement, 4,6 milliards et 0,6 milliard.

Au final, ces flux se soldent par des sorties de fonds de 6,1 milliards. Les liquidités et placements financiers à court terme ont donc diminué de 6,1 milliards par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

L'effectif de personnel a diminué de 1374 équivalents plein temps (EPT) au total par rapport à l'exercice précédent. Ce recul est dû, avant tout, à la vente partielle de certains secteurs de RUAG, qui s'est traduite par une baisse nette de 3191 EPT. Dans le même temps, les effectifs ont augmenté à la Poste (+ 866), aux CFF (+ 284), chez Swisscom (+ 252), dans le domaine des EPF (+ 250), dans l'administration générale de la Confédération (+ 86) et chez Swissmedic (+ 43).

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération. Le *compte de la Confédération*, pour sa part, concerne uniquement l'administration fédérale centrale. Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au chap. A 33.

MESURES VISANT À ENDIGUER LA PANDÉMIE DE COVID-19

En 2022, les mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont grevé le compte de résultats pour un montant de 2,8 milliards (13,7 mrd en 2021).

Total mio CHF	2021	2022
Charges	13 744	2 788
Contributions à fonds perdu	13 737	2 405
Acquisitions de matériel	473	507
Dépréciations de prêts	-	7
Charges de cautionnement	-466	-131

Contributions à fonds perdu

Versées aux bénéficiaires sans obligation de remboursement, les contributions à fonds perdu ont été financées uniquement par le secteur de l'administration fédérale. En effet, les contributions à des tiers au titre des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et des allocations pour perte de gain due au COVID-19, versées par l'intermédiaire des assurances sociales, ont été répercutées au sein du groupe sur le secteur de l'administration fédérale.

mio CHF	2021	2022
Contributions aux assurances sociales		
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	4 358	1 149
Allocations pour perte de gain due au COVID-19	1 799	286
Autres contributions à fonds perdu		
Mesures cantonales pour les cas de rigueur	4 194	153
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	2 279	324
Contribution à l'initiative pour la sécurité sanitaire mondiale (Accélérateur ACT)	300	-
Contributions aux transports publics	278	84
Contributions au domaine du sport	227	50
Diverses mesures dans le domaine de la santé	177	158
Contributions au domaine de la culture	135	97
Aide humanitaire et coopération au développement	45	60
Contribution au secteur du tourisme	27	17
Élargissement de l'aide indirecte à la presse	17	-
Autres mesures (bouclier de protection, promotion des exportations)	15	18
Charges supplémentaires OFS (relevé et évaluation des données)	11	2
Convocation des personnes astreintes au service de la protection civile	5	1
Aides d'urgence aux écoles suisses à l'étranger	2	-
Garde des enfants	-7	13
Recouvrements liés aux cautionnement solidaires COVID		-14
Relations intragroupes		
dont au niveau des entreprises de la Confédération	-125	7
Total en faveur de tiers	13 737	2 405

Les contributions intragroupes concernent les transports publics.

Acquisitions de matériel

Les acquisitions de matériel effectuées visaient à garantir les soins médicaux de base. Elles portaient avant tout sur le matériel sanitaire et les vaccins. La majeure partie de ces biens devrait être revendue.

En 2022, ces acquisitions ont nécessité des dépenses d'un total de 575 millions (664 mio en 2021). Une partie de ces biens à hauteur de 69 millions a été revendue (75 mio en 2021). Un montant de 507 millions a été porté au débit du compte de résultats 2022 compte tenu des corrections de valeurs et, dans une moindre mesure, du matériel utilisé (473 mio en 2021). Les vaccins détruits et les doses de vaccins dont la péremption était imminente ont été entièrement amortis. Ont été inscrits au bilan au 31 décembre 2022 des stocks de matériel pour un montant de 176 millions et des acomptes pour de futures livraisons pour un montant de 173 millions.

Mesures/secteur mio CHF	Matériel sanitaire	Vaccins	Total
État au 1.1.2022	71	281	351
Acquisition	25	550	575
Vente	-3	-67	-69
Utilisation / réévaluations	-49	-458	-507
État au 31.12.2022	44	305	350

Prêts

Aucun nouveau prêt n'a été octroyé durant l'exercice sous revue. S'agissant des prêts accordés les années précédentes dans le domaine du sport, un montant de 12 millions a été remboursé; une diminution de valeur de 7 millions a été comptabilisée pour les prêts encore en cours.

Cautionnements

Afin de permettre aux entreprises privées de disposer de liquidités, la Confédération a largement cautionné des crédits octroyés par les banques commerciales. Il s'agissait de cautionnements solidaires (montant initial: 15,3 mrd), de garanties accordées aux compagnies aériennes (1,3 mrd) et du programme de *mesures pour les cas de rigueur* (0,2 mrd). Ces cautionnements couvrent une période pluriannuelle. Des provisions ont été constituées pour couvrir les défauts de paiement attendus.

En 2022, des défauts de paiement au titre des cautionnements solidaires COVID-19 ont été enregistrés pour un total de 367 millions. Le volume des cautionnements en cours a été réduit à 9,5 milliards (- 2,5 mrd). Une provision de 1,1 milliard a été constituée au 31 décembre 2022 pour couvrir les pertes encore attendues.

Le volume des *cautionnements accordés aux compagnies aériennes* s'est abaissé de 1,3 milliard, Swiss et Edelweiss ayant remboursé le crédit reçu de manière anticipée et définitive. Aucun défaut de paiement n'a été enregistré jusqu'ici à ce titre. Des cautionnements en faveur de compagnies aériennes sont encore en cours pour un montant de 73 millions, pour lesquels également aucun défaut de paiement n'est attendu.

Le volume des *cautionnements au titre des mesures pour les cas de rigueur* a été ramené à 170 millions. Une provision de 25 millions a été constituée pour couvrir les défauts de paiement attendus.

Mesures mio CHF	Crédits de transition	Mesures pour les cas de rigueur	Aviation	Total
Provisions au 1.1.2022	1 599	29	-	1 628
Utilisation (défauts de paiement)	-367	-	-	-367
Constitution (+) / dissolution (-)	-127	-4	-	-131
Provisions au 31.12.2022	1 105	25	-	1 130
Cautionnements en cours au 1.1.2022	12 002	212	1 354	13 568
Cautionnements en cours au 31.12.2022	9 529	170	73	9 772

1 DONNÉES DE BASE

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, transports ferroviaires) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements en cours sont inscrits au bilan, tandis que les engagements potentiels sont gérés hors bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, les provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les engagements conditionnels liés à des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 63 milliards au total. De ce total, un montant de 9 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 54 milliards.

La part la plus importante du capital propre est affectée et ne peut donc pas être utilisée pour assurer l'exécution de tâches générales. Des fonds sont considérés comme affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. Durant l'année écoulée, ses investissements se sont montés à 11 milliards. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure a diminué de 9 milliards en raison des amortissements effectués.

EFFECTIF DE PERSONNEL

La Confédération offre 155 200 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (58 900 EPT) et celui des entreprises (96 300 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des caisses de compensation, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

VALEURS PATRIMONIALES

202 MRD ACTIFS FINANCIERS

58 MRD



LIQUIDITÉS

Le niveau élevé des liquidités disponibles s'explique par le manque de possibilités de placements. C'est pourquoi PostFinance et l'administration générale ont déposé des montants importants auprès de la Banque nationale suisse.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/11*

25 MRD



CRÉANCES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit principalement de créances résultant de livraisons et de prestations (6 mrd), de créances fiscales et douanières (5 mrd), d'avoirs vis-à-vis des caisses de compensation (4 mrd) et de comptes de régularisation d'actifs (7 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/12*

119 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers sont en majeure partie des obligations, qui s'élèvent à 70 milliards et dont la part correspond à 59 % du total des placements. Le reste est constitué de prêts (21 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/13*



45 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur inscrite au bilan pour l'infrastructure ferroviaire existante appartenant à des entreprises contrôlées par la Confédération s'élève à 38 milliards.

En outre, le poste des immobilisations en cours comprend des installations ferroviaires pour une valeur de 7 milliards.



34 MRD

ROUTES NATIONALES

Le réseau actuel des routes nationales est inscrit au bilan pour une valeur de 25 milliards. En outre, le poste des immobilisations en cours englobe des tronçons de routes nationales actuellement en construction pour un montant de 9 milliards.



28 MRD

BIENS-FONDS/BÂTIMENTS

La valeur des bâtiments et des biens-fonds atteint 28 milliards. Les constructions importantes en termes de valeur sont portées à l'actif tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil (par ex. les bâtiments des entreprises ferroviaires et de l'administration ainsi que les locaux de formation des EPF). Les biens-fonds sont liés essentiellement à la construction des routes nationales et au domaine militaire.



16 MRD

BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens meubles et les autres immobilisations corporelles de la Confédération affichent une valeur comptable de 16 milliards.

Le matériel roulant et les parcs de véhicules des entreprises de transport représentent le poste le plus important (8 mrd).



7 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

Évalués à 4 milliards, les stocks de munitions de l'armée sont portés au bilan avec les stocks. Le matériel d'armement figure à l'actif avec les immobilisations corporelles pour un montant de 3 milliards. À noter, toutefois, que seuls les systèmes principaux d'armement sont inscrits au bilan. De ce fait, la valeur effective du matériel d'armement est sensiblement plus élevée.



8 MRD

TÉLÉCOMMUNICATION

Les infrastructures de télécommunication, d'une valeur de 8 milliards, figurent uniquement au bilan de Swisscom.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/14 et B 23/15.*

138 MRD INFRASTRUCTURE

ENGAGEMENTS

247 MRD ENGAGEMENTS PORTÉS AU BILAN

92 MRD 

AVOIRS DES CLIENTS

À la clôture du bilan, les engagements liés aux avoirs des clients atteignaient 92 milliards. Ils se composaient des avoirs des clients auprès de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

110 MRD 

EMPRUNTS/MARCHÉ MONÉTAIRE ET MARCHÉ DES PENSIONS

La Confédération se finance essentiellement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. L'administration générale couvre en grande partie les besoins des unités externalisées. Abstraction faite de l'administration fédérale, seules la Poste et Swisscom ont des dettes importantes sur les marchés financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

2 MRD 

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements nets liés à la prévoyance professionnelle sont estimés à 2 milliards. Ce chiffre est le résultat d'un calcul actuariel qui dépend fortement de l'évolution des taux sur lesquels il est fondé.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/21*

43 MRD 

PROVISIONS

Eu égard à ses multiples activités, la Confédération est exposée à des risques variés, pour lesquels des provisions doivent être portées au bilan. Une provision est inscrite lorsqu'un événement survenu laisse supposer une sortie de fonds dont la date exacte et le montant sont encore inconnus.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/20*



23 MRD

CAUTIONNEMENTS/GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération se porte garante envers des tiers, afin de dédommager le bailleur de fonds en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Les garanties de prêts octroyées par la Confédération permettent aux emprunteurs de lever des fonds à des conditions avantageuses.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



9 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans les banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Seule une part restreinte des participations étant effectivement versée, le reste figure en tant qu'engagements de capital dans les engagements conditionnels.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



10 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) s'élevaient à 10 milliards à la clôture du bilan. Ils se composaient de polices d'assurance (8 mrd) et d'accords de principe (2 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/25*

CAPITAL PROPRE

53 MRD CAPITAL PROPRE AFFECTÉ

4 MRD



ROUTES/TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Ces dernières années, le financement spécial destiné à la construction de routes et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ont enregistré des entrées de fonds provenant de recettes fiscales affectées supérieures aux dépenses d'investissement consenties. À l'avenir, ces ressources serviront à couvrir les dépenses auxquelles elles sont affectées.

- 4 MRD



TRAFIC FERROVIAIRE

Par le passé, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) ont été supérieures aux ressources affectées à cet usage. Par conséquent, le capital propre du FIF est négatif.

46 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est considéré comme un actif lors de la consolidation. Toutefois, le patrimoine de ce fonds est affecté aux tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent les fonds spéciaux et les financements spéciaux attribuables au capital propre ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de leurs activités commerciales, tant PostFinance que l'ASRE sont tenues de constituer un capital-risque approprié.

- 5 MRD









AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre peut servir à l'exécution de tâches générales.

— *Commentaire détaillé: chap. B 14 État du capital propre*

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. Ces investissements s'accompagnent d'une diminution, sous la forme d'amortissements, des actifs d'infrastructure existants.

		INVESTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS
	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	2,3 MRD	- 1,3 MRD
	ROUTES NATIONALES	2,0 MRD	- 1,6 MRD
	BIENS-FONDS/BÂTIMENTS	1,9 MRD	- 1,0 MRD
	BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,5 MRD	- 1,9 MRD
	MATÉRIEL D'ARMEMENT	0,7 MRD	- 0,6 MRD
	TÉLÉCOMMUNICATION	1,4 MRD	- 1,1 MRD
	LOGICIELS	1,2 MRD	- 1,0 MRD

EFFECTIFS

La Confédération offre 155 300 postes équivalents plein temps (EPT).
Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (59 000 EPT)
et celui des entreprises (96 300 EPT).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE	38 100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION	34 100 POSTE	5800 RUAG	ENTREPRISES
	20 100 EPF	34 200 CFF	1500 SKYGUIDE	
	800 AUTRES	19 200 SWISSCOM	1500 AUTRES	



16,1 MRD

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements versés aux collaborateurs.



1,5 MRD

VERSEMENTS – 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales (AVS, AI, APG, AC).



2,0 MRD

VERSEMENTS – 2^E PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur versées aux caisses de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Très hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent d'importantes différences les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les risques encourus et les résultats obtenus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Unités essentiellement financées par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales EPF
Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)
Institut fédéral de métrologie (METAS)
Innosuisse
Pro Helvetia
Musée national suisse (MNS)

ENTREPRISES

Unités non ou en partie financées par l'impôt

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux (CFF)
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
AlpTransit Gotthard SA
RUAG International Holding SA
RUAG MRO Holding SA
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI)
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)
Service d'attribution des sillons (SAS)
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
Assurance-invalidité (AI)
Allocations pour perte de gain (APG)
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)
Assurance-chômage (AC)

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Le résultat annuel négatif de - 2,0 milliards reste marqué par les charges requises pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. D'un montant de 2,8 milliards, ces charges ont toutefois été nettement inférieures à celles de l'année précédente (13,9 mrd).

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2021	2022	Δ 2021-22	
			val. abs.	%
Revenus fiscaux	70 238	71 043	805	1
Impôt fédéral direct	25 393	26 331	937	4
Impôt anticipé	4 900	3 888	-1 012	-21
Droits de timbre	2 608	2 483	-125	-5
Taxe sur la valeur ajoutée	23 539	24 588	1 050	4
Autres impôts à la consommation	8 459	8 207	-252	-3
Revenus fiscaux divers	5 339	5 546	207	4
Autres revenus relevant de la puissance publique	2 721	2 804	83	3
Revenus divers	2 997	3 137	140	5
Revenus opérationnels	75 956	76 984	1 028	1
Charges propres	-18 539	-19 877	-1 338	7
Charges de personnel	-8 560	-8 739	-178	2
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-6 688	-7 949	-1 261	19
Amortissements et dépréciations	-3 291	-3 189	101	-3
Charges de transfert	-67 242	-58 491	8 751	-13
Contributions au secteur des assurances sociales	-23 321	-19 204	4 117	-18
Contributions au secteur des entreprises fédérales	-3 752	-3 328	425	-11
Contributions à des tiers	-40 168	-35 959	4 209	-10
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-6 819	-6 910	-92	1
Péréquation financière en faveur des cantons	-3 497	-3 623	-126	4
Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons	-2 874	-2 871	3	-0
Paievements directs versés dans l'agriculture	-2 811	-2 811	-0	0
Contributions à des organisations internationales	-1 959	-1 987	-28	1
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 772	-1 816	-44	2
Indemnités à des collectivités publiques	-1 333	-1 569	-236	18
Encouragement des énergies renouvelables	-1 288	-1 274	14	-1
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 156	-1 183	-26	2
Contributions pour les personnes à protéger en provenance d'Ukraine	-	-702		
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	-2 279	-324	1 955	-86
COVID-19 cas de rigueur	-4 194	-153	4 041	-96
Autres contributions à des tiers	-10 185	-10 735	-550	5
Charges opérationnelles	-85 781	-78 368	7 413	-9
Résultat opérationnel	-9 825	-1 384	8 441	
Revenus financiers	367	347	-21	-6
Charges financières	-878	-1 054	-176	20
Résultat financier	-510	-707	-197	
Part dans le résultat des sociétés associées	186	140	-46	
Résultat de l'exercice	-10 149	-1 952	8 198	

REVENUS OPÉRATIONNELS

En 2022, les *revenus fiscaux* ont atteint 71,0 milliards, ce qui correspond à une progression de 0,8 milliard. Alors qu'ils se sont accrus au titre de l'impôt fédéral direct (+ 0,9 mrd) et à celui de la TVA (+ 1,1 mrd), les revenus ont diminué au titre de l'impôt anticipé (- 1,0 mrd). La TVA a bénéficié, en particulier, de l'augmentation des prix à l'importation engendrée par le renchérissement à l'échelle internationale. L'impôt fédéral direct, pour sa part, a profité avec un décalage de la reprise économique survenue en 2021, dont les effets ont

été positifs pour le produit de l'impôt sur le bénéfice. L'impôt anticipé, de son côté, a été marqué par des prévisions trop optimistes au cours des dernières années, les remboursements s'étant révélés plus importants qu'attendu initialement. C'est pourquoi les revenus escomptés pour l'année en cours ont été revus à la baisse de 1,9 milliard.

Les *revenus non fiscaux* ont atteint un niveau comparable à celui de l'année précédente (5,9 mrd, soit + 0,2 mrd).

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Charges de transfert

D'un montant de 58,5 milliards, les charges de transfert sont restées nettement inférieures au total de l'année précédente (- 8,8 mrd). Cette évolution s'explique notamment par le recul des dépenses visant à endiguer la pandémie de COVID-19 (2022: 2,8 mrd; 2021: 13,9 mrd). Le chapitre «Aperçu des résultats» présente les différentes mesures prises à ce titre. Des charges de 0,7 milliard ont, en outre, été nécessaires pour l'accueil de personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Sur les charges totales de transfert, un montant de 22,5 milliards concernait des transferts internes en faveur des deux autres secteurs de la Confédération. Les transferts en faveur de bénéficiaires situés en dehors du périmètre de consolidation se sont élevés à 36,0 milliards au total.

Charges de transfert internes (22,5 mrd): un montant de 19,2 milliards a été requis au titre des assurances sociales. Ces transferts comprennent, notamment, outre les dépenses ordinaires que sont les parts aux recettes affectées ainsi que les contributions de la Confédération à l'AVS (13,2 mrd), à l'AI (3,9 mrd) et à l'assurance-chômage (AC; 0,6 mrd), les contributions extraordinaires destinées à couvrir les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (1,1 mrd) et les coûts dus aux allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (0,3 mrd). Les transferts destinés au secteur des entreprises fédérales ont porté sur un montant de 3,3 milliards. Effectués sous la forme d'indemnités pour la fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ils ont profité, avant tout, aux entreprises du domaine des transports publics (trafic ferroviaire, CarPostal).

D'un montant de 36,0 milliards, les *charges de transfert externes* ont été requises, pour moitié, par les cantons. Ceux-ci ont bénéficié, notamment, de versements périodiques liés aux parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle des primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités à des collectivités publiques, pour un total de 16,8 milliards. D'autres versements importants ont été destinés à l'agriculture, aux organisations internationales, à la promotion des énergies renouvelables et à la recherche. Par rapport à l'année précédente, les transferts externes visant à endiguer la pandémie de COVID-19 ont été faibles: 0,2 milliard au titre des mesures pour les cas de rigueur et 0,3 milliard pour les coûts des tests de dépistage.

Charges propres

Les charges propres se sont élevées à 19,9 milliards. Elles regroupent principalement les charges de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

Les *charges de personnel* (8,7 mrd) et l'*amortissement* de l'infrastructure (3,2 mrd) affichent un niveau comparable à celui de l'année précédente. L'augmentation des *charges de biens et services et charges d'exploitation* (7,9 mrd) est principalement imputable au relèvement de la provision constituée pour l'évacuation totale de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz (0,8 mrd) et à la mise en place de la centrale de réserve de Birr, qui fonctionne à l'huile de chauffage ou au gaz (0,2 mrd). Les charges de biens et services et charges d'exploitation englobent des réévaluations à hauteur de 0,5 milliard au titre des vaccins et du matériel sanitaire COVID (2021: 0,5 mrd).

RÉSULTAT FINANCIER

Le *résultat financier* est essentiellement marqué par les charges d'intérêts sur les emprunts fédéraux, lesquelles se sont élevées à 0,9 milliard en 2022.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Au final, le résultat de l'exercice est négatif, pour un total de - 2,0 milliards.

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

Swisscom et la Poste, en particulier, ont contribué au résultat annuel positif de 2,0 milliards. Leur contribution étant toutefois inférieure à celle de l'année précédente, le secteur a vu son résultat se détériorer de 0,4 milliard par rapport à 2021.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2021	2022	Δ 2021-22	
			val. abs.	%
Revenus de prestations de service et de production	27 791	27 841	51	0
Revenus des prestations de service postales	4 172	4 237	65	2
Résultat des services financiers	1 397	1 318	-79	-6
Revenus des services de télécommunication	11 183	11 112	-71	-1
Revenus du domaine de l'armement	1 854	1 594	-260	-14
Revenus du domaine des transports	4 627	5 340	713	15
Contributions de la Confédération	3 752	3 328	-425	-11
Autres revenus de prestations de service	804	912	107	13
Autres revenus	3 919	4 586	668	17
Revenus opérationnels	31 709	32 428	718	2
Charges de personnel	-11 995	-12 474	-479	4
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-11 826	-12 215	-389	3
Charges de matériel, de biens et de prestations de service	-5 617	-5 602	15	-0
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation	-6 209	-6 613	-404	7
Amortissements et dépréciations	-5 205	-5 497	-292	6
Charges opérationnelles	-29 025	-30 185	-1 160	4
Résultat opérationnel	2 684	2 242	-442	
Revenus financiers	901	608	-293	-33
Charges financières	-787	-372	416	-53
Résultat financier	113	236	123	
Part dans le résultat des sociétés associées	20	14	-6	
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-446	-486	-40	9
Résultat de l'exercice	2 372	2 007	-365	

REVENUS OPÉRATIONNELS

Les revenus liés aux *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets. En 2022, ils ont atteint un niveau comparable à celui de l'année précédente (+ 2 %).

Présenté en termes nets, le résultat obtenu au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. En 2022, ce résultat s'est élevé à 1,3 milliard (- 6 %). Il a enregistré un recul tant pour les opérations d'intérêts ainsi que pour les prestations et les commissions.

Les revenus issus des *prestations de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. En raison d'une baisse du chiffre d'affaires à l'étranger, ils ont légèrement diminué à 11,1 milliards (- 71 mio).

Les revenus obtenus dans le *domaine de l'armement* ont été réalisés par les unités de RUAG. D'un total de 1,6 milliard, ils englobent le domaine de la technique militaire (0,7 mrd) et le domaine civil (0,9 mrd). Leur diminution par rapport à l'année précédente (- 260 mio) est avant tout imputable à la vente de certains secteurs de l'entreprise.

D'un montant de 5,3 milliards, les revenus provenant du *domaine des transports* ont été réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Ils ont progressé de 713 millions par rapport à l'année précédente (+ 15 %). Malgré la hausse de la demande en matière de transports, les revenus sont encore légèrement inférieurs au niveau d'avant la pandémie.

Les *contributions de la Confédération* au secteur des entreprises se sont élevées à 3,3 milliards (- 425 mio). Elles se composent principalement de prestations que verse la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire et d'indemnités dans le domaine du transport régional des voyageurs. Leur régression en 2022 par rapport à 2021 est liée aux mesures de soutien COVID engagées au cours des années précédentes.

En hausse de 107 millions (+ 13 %) par rapport à l'année précédente, les *autres revenus de prestations* ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de sécurité aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA, Service d'attribution des sillons). Leur progression est principalement imputable à la relance dans les domaines des prestations d'assurance et des services de sécurité aérienne.

Les *autres revenus* englobent, notamment, les prestations propres inscrites à l'actif (1,9 mrd) et les revenus issus de la location d'immeubles (0,8 mrd).

CHARGES OPÉRATIONNELLES

En nette hausse par rapport à l'année précédente (+ 479 mio), les *charges de personnel* se sont élevées à 12,5 milliards. La somme des salaires versés a légèrement progressé par rapport à l'année précédente (+ 98 mio; + 1 %). Les charges de prévoyance se sont, pour leur part, fortement accrues (+ 356 mio). Cette évolution est principalement due à un effet spécial, à savoir les diverses modifications du plan de prévoyance, qui avaient été saisies l'année précédente et s'étaient traduites par une baisse des charges. En outre, l'introduction d'une nouvelle réglementation concernant les facilités de transport accordées au personnel des transports publics a engendré, en 2022, une hausse des charges des CFF (+ 80 mio).

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* se sont élevées à 12,2 milliards, soit 389 millions de plus que l'année précédente. Cette hausse est liée, notamment, à l'augmentation de 322 millions des charges des CFF en matière d'énergie.

D'un montant total de 5,5 milliards, les *amortissements* ont nécessité 292 millions de plus que l'année précédente. Cette hausse tient principalement aux CFF. Outre les réévaluations opérées auprès de CFF Cargo SA (128 mio), l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire ainsi que le nouveau matériel roulant requis pour le trafic grandes lignes et l'inauguration d'immeubles ont nécessité davantage d'amortissements.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'est amélioré de 123 millions par rapport à l'année précédente. Cette amélioration découle essentiellement de l'évaluation à la hausse d'instruments dérivés destinés à couvrir les risques d'intérêts et les risques en matière énergétique.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

S'élevant à 2,0 milliards, le résultat annuel du secteur des entreprises est inférieur de 365 millions à celui de l'année précédente. Négatif pour les CFF et BLS Réseau SA, le résultat a été positif, en particulier, pour Swisscom (1602 mio), la Poste (295 mio) et les entreprises RUAG (167 mio). En ce qui concerne le résultat de Swisscom, il convient toutefois de noter que la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

Toutes les assurances sociales ont contribué au résultat de répartition positif, qui a atteint 4,2 milliards au total. Le résultat annuel s'avère toutefois négatif au final, en raison du résultat des placements, qui est de - 5 milliards.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2021	2022	Δ 2021-22	
			val. abs.	%
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	50 077	51 914	1 837	4
Contributions de la Confédération	20 047	15 691	-4 356	-22
Contributions des cantons	198	203	5	2
Parts fiscales	3 275	3 513	238	7
Autres revenus	50	39	-10	-21
Revenus opérationnels	73 646	71 360	-2 286	-3
Prestations en espèces et en nature	-71 497	-65 506	5 991	-8
Charges administratives	-1 622	-1 608	14	-1
Charges opérationnelles	-73 119	-67 113	6 006	-8
Résultat opérationnel	527	4 247	3 720	
Résultat des placements	1 894	-4 960	-6 854	
Résultat financier	1 894	-4 960	-6 854	
Résultat de l'exercice	2 421	-713	-3 134	

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que par des contributions provenant des collectivités publiques (en particulier de la Confédération). Le résultat de répartition indique si les cotisations et les contributions fournies permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 4,2 milliards, le résultat de répartition consolidé obtenu en 2022 par les assurances sociales de la Confédération est nettement positif. Contrairement aux années précédentes, toutes les assurances sociales ont obtenu un résultat de répartition positif en 2022. Ce résultat a été important en particulier pour l'AVS (1,6 mrd) et pour l'AC (2,3 mrd). Cette dernière a bénéficié d'une contribution fédérale de 1,1 milliard destinée à couvrir les coûts liés aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail.

RÉSULTAT FINANCIER

Issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS/AI/APG, le résultat financier obtenu pour 2022 a été négatif (- 5,0 mrd contre + 1,9 mrd en 2021). Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 37,3 milliards (40,9 mrd en 2021). Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

mio CHF	AVS	AI	APG	Allocations pour perte de gain liée au COVID-19			Autres	Consolidation	2022
				AC	COVID-19				
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	36 267	5 862	2 092	7 923	-		23	-253	51 914
Contributions de la Confédération	9 657	3 942	-	1 764	285		42	-	15 691
Contributions des cantons	-	-	-	182	-		21	-	203
Parts fiscales	3 513	-	-	-	-		-	-	3 513
Autres revenus	2	32	-	4	-		-	-	39
Revenus opérationnels	49 439	9 836	2 092	9 874	285		86	-253	71 360
Prestations en espèces et en nature	-47 599	-9 100	-1 870	-6 819	-285		-84	253	-65 506
Charges administratives	-209	-563	-5	-829	-		-2	-	-1 608
Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	-	-51	-	-	-		-	51	-
Charges opérationnelles	-47 808	-9 714	-1 875	-7 648	-285		-86	304	-67 113
Résultat opérationnel	1 631	122	217	2 225	-		-	51	4 247
Résultat des placements	-4 388	-415	-184	28	-		-	-	-4 960
Revenus des intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	51	-	-	-	-		-	-51	-
Résultat financier	-4 337	-415	-184	28	-		-	-51	-4 960
Résultat de l'exercice	-2 706	-293	33	2 253	-		-	-	-713

AVS

L'AVS affiche un résultat de répartition de 1631 millions (2021: 880 mio). À nouveau positif, ce résultat est principalement imputable à une hausse des recettes. Ont non seulement augmenté les cotisations des assurés et des employeurs (+ 3,2 %), mais aussi et surtout les recettes fournies par les impôts affectés à l'AVS (+ 7,3 %), notamment la TVA. Les versements ont aussi enregistré une hausse (1,7 %), qui est toutefois restée inférieure à celle des recettes.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (32,8 mrd) a produit un rendement de - 12,4 %. Compte tenu du résultat négatif des placements, qui est de - 4337 millions, l'assurance obtient un résultat annuel négatif de - 2706 millions.

ASSURANCE-INVALIDITÉ (AI)

Contrairement aux années précédentes, l'AI a obtenu un résultat de répartition positif de 122 millions en 2022 (2021: - 366 mio). Tant les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 3,2 %) que les contributions de la Confédération ont augmenté (+ 5,2 %). Dans le même temps, les versements ont régressé de 1,4 %.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (3,1 mrd) a généré un rendement de - 11,2 %. Compte tenu du résultat négatif des placements, qui est de - 415 millions, l'assurance obtient un résultat annuel négatif de - 293 millions.

APG

Les APG affichent un résultat de répartition positif de 217 millions (2021: 165 mio). Les cotisations des assurés et de l'employeur (+ 3,1 %) ont davantage augmenté que les versements d'allocations (+ 0,75 %).

La fortune totale du fonds de compensation des APG (1,4 mrd) a généré un rendement de - 12,2 %. Malgré le résultat négatif des placements (- 184 mio), les APG ont enregistré un résultat annuel positif de 33 millions.

AC

L'AC affiche un résultat de répartition de 2225 millions (2021: - 204 mio). Comme les années précédentes, les versements au titre des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ont été pris en charge par la Confédération. En 2022, ils ont nécessité un montant de 1,1 milliard (y c. les indemnités de vacances et de jours fériés versées rétroactivement). Les indemnités prises en charge à ce titre par la Confédération de 2020 à 2022 ont atteint le montant total de 16,3 milliards.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN LIÉE AU COVID-19

Les caisses de compensation ont assuré le versement des allocations pour perte de gain liée au COVID-19 à hauteur de 285 millions en 2022 (1,8 mrd en 2021). La Confédération prend intégralement en charge les coûts relatifs à ces allocations.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS/UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes:

administration générale de la Confédération;
fonds dotés d'un compte spécial;
unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre;
entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation;
assurances sociales de la Confédération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds munis d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires ainsi que l'aménagement de celles-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes à affectation obligatoire et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur d'au moins 500 millions complètent chaque année le FIF (2022: 578 mio). Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les *prestations à caractère monopolistique* concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité* relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

Prestations à caractère monopolistique: domaine des EPF, HEFP, METAS, Innosuisse, Pro Helvetia, MNS

Tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité: FINMA, IPI, IFSN, ASR, ASRE, SCH, Service suisse d'attribution des sillons, Swissmedic

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Ces entreprises fournissent leurs prestations en vertu des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG International Holding SA, RUAG MRO Holding SA, Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS/AI), l'APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service ou de maternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée: toutes les contributions sont versées aux fonds de compensation juridiquement indépendants AVS/AI/APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne bénéficie pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition garantit en grande partie le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. En principe, les conditions-cadres énoncées ci-dessous s'appliquent.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FORTA forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération. On distingue, d'une part, les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis) et, d'autre part, les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années dans des domaines importants.

Le Parlement assure le pilotage non seulement des dépenses et des charges, mais il peut aussi, au besoin, influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier.

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve leurs comptes chaque année. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches, même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à permettre une action à court, moyen et long termes.

Fondé sur des bases légales, le pilotage est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation de ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux organes dirigeants les plus hauts que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont lieu, en général, plusieurs fois par an. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant la réalisation des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond, pour l'essentiel, à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer sur elles une influence à court terme.

33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération est plus complet que le compte de la Confédération. Toutefois, ce dernier peut être comparé avec le secteur de l'administration fédérale.

Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il regroupe ainsi trois secteurs.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

mio CHF	2022
Compte de résultats	
Résultat de l'exercice	-658
Secteur de l'administration fédérale	-1 952
Secteur des entreprises	2 007
Secteur des assurances sociales	-713

Le résultat du secteur de l'administration fédérale n'est pas identique à celui du compte de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les résultats annuels de l'un et de l'autre:

Participations de la Confédération: dans le compte de la Confédération, la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises de la Confédération (1516 mio) est comptabilisée en tant que résultat des participations. Dans l'optique consolidée, seul le résultat des participations dans des sociétés associées (150 mio) est comptabilisé pour le secteur de l'administration fédérale. Le résultat des participations de la Confédération entièrement consolidées (1366 mio) est, pour sa part, attribué au secteur des entreprises.

Prêts remboursables conditionnellement: dans le compte de la Confédération, les contributions aux investissements dans le percement de tunnels et les prêts remboursables conditionnellement pour le financement de l'infrastructure ferroviaire sont amortis directement à titre de charges. Dans l'optique consolidée, les versements effectués à ce titre engendrent, en revanche, la création d'actifs d'infrastructure. C'est pourquoi leur saisie au compte de résultats fait l'objet d'une contre-passation dans le compte consolidé.

Fonds et administration décentralisée: le secteur de l'administration fédérale comprend, outre le compte de la Confédération, les résultats des fonds dotés d'un compte spécial (FIF et FORTA) et les unités de l'administration décentralisée essentiellement financées par le biais d'impôts.

PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Compte de la Confédération					CCC (administration fédérale)	
Résultat de l'exercice	-2396	-1366	646	1164	-1952	Résultat de l'exercice
		Participations de la Confédération	Prêts conditionnellement remboursables	Fonds et administration décentralisée		

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé est fondé sur l'optique des résultats. Le *compte de résultats* est établi en application du principe de la comptabilisation par exercice. Le compte de la Confédération se fonde, pour sa part, non seulement sur l'optique des résultats, mais aussi sur celle du financement.

Présentant une structure axée sur les exigences du frein à l'endettement, le *compte de financement* constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les deux types de comptes.

**COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION:
PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTATS AU COMPTE DE FINANCEMENT**

Compte de la Confédération				Compte de la Confédération		
Résultat de l'exercice	-2396	-883	-671	-332	-4282	Solde de financement
		Participations de la Confédération	Actifs d'infrastructure	Décalages d'exercice		

Différences entre le compte de résultats et le compte de financement

Participations de la Confédération: sont saisis dans le compte de financement non pas la variation de la part dans le capital propre (1516 mio en 2022), mais uniquement les dividendes effectivement encaissés (633 mio en 2022). Dans l'optique du compte de financement, la variation du capital propre ne constitue pas un élément déterminant, car la majeure partie du montant correspondant est affectée au développement des activités de l'entreprise concernée. Ne joue un rôle décisif pour la gestion des finances fédérales que le montant versé à la Confédération en sa qualité de propriétaire. Est en revanche saisie au compte de résultats la part dans la variation du capital propre des entreprises, sauf dans certains cas exceptionnels.

Amortissements et investissements: le compte de financement prend en considération non pas les amortissements, mais les investissements effectifs effectués au cours de l'exercice. Les amortissements ne fournissent pas d'indication utile à la gestion politique, car la diminution de la valeur d'un actif immobilisé résulte directement de décisions prises précédemment en matière d'investissement et ne peut plus être influencée. Le compte de résultats, en revanche, enregistre la diminution, avec incidence sur le résultat annuel, de la valeur du patrimoine inscrit au bilan (sous la forme d'amortissements et de réévaluations) ainsi que les prélèvements effectués sur les stocks. Au final, les investissements saisis au compte de financement ont été supérieurs de 671 millions à la diminution de valeur portée au compte de résultats.

Décalages d'exercice: certaines transactions (par ex. les provisions) figurant au compte de financement ne répondent pas entièrement au principe de la comptabilisation par exercice. C'est la raison pour laquelle le solde de financement affiche, pour 2022, un montant net inférieur de 333 millions à celui du compte de résultats.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ENGLOBE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS:

sous-secteur de la Confédération;
sous-secteur des cantons;
sous-secteur des communes;
sous-secteur des assurances sociales.

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur «Administrations publiques». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur le critère de l'influence dominante, appliqué dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur «Confédération» selon la statistique financière ne sont pas identiques. Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur «Confédération» est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes: Fonds national suisse, Suisse Tourisme, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur «Assurances sociales» et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur «Assurances sociales» de la statistique financière.

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du *sous-secteur des administrations publiques* de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (*at amortized cost*).

TABLE DES MATIÈRES

B	RAPPORT FINANCIER	35
	1 COMPTE ANNUEL	39
11	COMPTE DE RÉSULTATS	39
12	BILAN	40
13	COMPTE DES FLUX DE FONDS	41
14	ÉTAT DU CAPITAL PROPRE	42
	2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL	45
21	PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ	45
22	PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION	47
23	EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL	52
24	TABLEAU DES PARTICIPATIONS	68

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2021	2022	Chiffre à l'annexe
Revenus fiscaux	70 238	71 043	1
Revenus de prestations de service et de production	25 079	25 681	2
Revenus provenant des assurances sociales	49 066	50 940	3
Autres revenus	7 783	8 667	4
Revenus opérationnels	152 166	156 330	
Charges de personnel	-19 297	-19 996	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-19 336	-21 094	6
Charges de transfert	-40 151	-35 941	7
Charges liées aux assurances sociales	-71 497	-65 506	3
Amortissements et dépréciations	-8 498	-8 689	15/16
Charges opérationnelles	-158 780	-151 225	
Résultat opérationnel	-6 614	5 105	
Résultat financier	1 497	-5 431	8
Part dans le résultat des sociétés associées	206	154	17
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-446	-486	9
Résultat de l'exercice	-5 357	-658	
<i>Part de la Confédération suisse</i>	-6 271	-1 352	
<i>Participations minoritaires</i>	915	694	

12 BILAN

mio CHF	2021	2022	Chiffre à l'annexe
Actif	366 948	362 761	
Actif circulant	113 826	115 435	
Liquidités et placements à court terme	64 411	58 306	11
Créances	17 537	17 688	12
Placements financiers	20 147	27 521	13
Stocks	5 086	4 884	14
Comptes de régularisation actifs	6 630	7 030	
Avoirs courants de l'impôt sur le revenu	14	6	
Actif immobilisé	253 123	247 327	
Immobilisations corporelles	137 948	138 468	15
Immobilisations incorporelles	9 312	9 610	16
Placements financiers	98 107	90 987	13
Participations	5 928	6 144	17
Avoirs différés de l'impôt sur le revenu	848	669	
Autres actifs immobilisés	980	1 046	
Avoirs de prévoyance en faveur du personnel	-	403	21
Passif	366 948	362 761	
Capitaux de tiers à court terme	174 629	169 431	
Engagements courants	19 831	19 197	18
Comptes de régularisation passifs	15 062	10 654	
Engagements financiers	40 078	45 030	19
Fonds de clients	96 160	91 632	19
Engagements courants en matière d'impôts sur les revenus	245	210	
Provisions	3 251	2 709	20
Capitaux de tiers à long terme	129 726	130 217	
Engagements financiers	78 139	79 376	19
Provisions	39 899	40 690	20
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	5 004	2 567	21
Engagements différés en matière d'impôts sur les revenus	1 236	1 139	
Autres engagements	5 448	6 444	22
Capital propre	62 593	63 113	
Participations minoritaires	8 692	8 794	
Capital propre Confédération	53 901	54 319	
Fonds affectés	52 437	53 075	
Capital propre distinct	1 465	1 245	

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

mio CHF	2021	2022
Total des flux de fonds	6 197	-6 106
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	10 238	7 017
Résultat de l'exercice	-5 357	-658
Amortissements et dépréciations	8 490	8 689
Résultat des participations associées	-206	-141
Bénéfices provenant de ventes	-107	-195
Augmentation / diminution des provisions, en termes nets	4 714	279
Gains / pertes de change sans incidences sur les liquidités	-1 355	4 712
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	1 274	-783
Variation de l'actif circulant net	2 785	-4 885
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-10 411	-14 413
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-9 951	-10 384
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	433	584
Acquisition de participations et de filiales	-415	-73
Vente de participations et de filiales	169	684
Investissements nets dans des placements financiers	-664	-5 245
Dividendes et bénéfices perçus	16	21
Flux de fonds provenant des activités de financement	6 371	1 290
Entrées/sorties de fonds liées aux avoirs de clients	-14 779	-4 552
Contraction/remboursement d'emprunts en termes nets	3 761	2 005
Acquisition/remboursement de papiers monétaires en termes nets	-2 551	5 500
Contraction/remboursement de prêts bancaires en termes nets	-148	-72
Conclusion/remboursement d'autres engagements financiers en termes nets	20 659	-1 025
Versement de gains et de dividendes	-560	-563
Variation des participations minoritaires	-9	-2

ÉTAT DU FONDS ARGENT

mio CHF	2021	2022
État des liquidités et des placements à court terme au 01.01	58 214	64 411
Augmentation (+) / Diminution (-)	6 197	-6 106
État des liquidités et des placements à court terme au 31.12	64 411	58 306

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

mio CHF	Route	Chemins de fer	Assurances sociales	Autres	Total des fonds affectés	Capital-risque	Autre capital propre	Capital propre total de la Confédération	Participations minoritaires	Capital propre total
État au 1.1.2021	3 932	-6 541	44 644	7 624	49 659	6 283	-2 571	53 371	8 016	61 387
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	20	20	-	-	20	-	20
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	7 453	7 453	395	7 848
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-101	-101	1	-100
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	69	69	39	107
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-425	-425	-75	-499
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-57	-57	-40	-97
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	20	20	-	6 939	6 959	319	7 278
Résultat de l'exercice	139	720	2 421	-12	3 268	-	-9 540	-6 271	915	-5 357
Total des gains et pertes enregistrés	139	720	2 421	8	3 289	-	-2 600	688	1 234	1 921
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	0	0	-560	-560
Variation des réserves	-	-	-	-511	-511	-669	1 180	-0	-	-0
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-0	-0	-9	-9
Transactions distinctes	-	-	-0	-	-0	-	-158	-158	12	-146
État au 31.12.2021	4 071	-5 820	47 065	7 121	52 437	5 613	-4 149	53 901	8 692	62 593
Modification de la présentation des comptes	-	-	-	-	-	-	-687	-687	-	-687
État au 1.1.2022	4 071	-5 820	47 065	7 121	52 437	5 613	-4 836	53 214	8 692	61 906
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	35	35	-	-	35	-	35
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	2 989	2 989	44	3 033
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	12	12	0	12
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-685	-685	-21	-705
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-90	-90	-4	-93
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	10	10	-53	-43
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	35	35	-	2 237	2 272	-33	2 239
Résultat de l'exercice	143	1 171	-713	1	603	-	-1 955	-1 352	694	-658
Total des gains et pertes enregistrés	143	1 171	-713	36	638	-	282	920	661	1 581
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	-2	-2	-561	-563
Variation des réserves	-	-	-	-	-	350	-350	-	-	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-1	-1	-2	-3
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	188	188	5	193
État au 31.12.2022	4 214	-4 649	46 352	7 157	53 075	5 963	-4 719	54 319	8 794	63 113

ADAPTATION DES VALEURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (RETRAITEMENT)

L'adaptation des chiffres valables au 1^{er} janvier 2022 est due avant tout à la modification de l'évaluation de l'infrastructure ferroviaire inscrite au bilan. Le décompte final d'Alp-Transit Gothard SA ayant été établi, la nécessité d'inscrire au bilan les charges liées à l'achèvement de l'infrastructure des tunnels a été examinée. Sur le total de ces charges, un montant de 773 millions ne remplit pas les critères d'inscription au bilan du compte consolidé (charges liées aux projets préalables, intérêts intercalaires, impôts non remboursables). Les chiffres ont été adaptés rétroactivement au 1^{er} janvier 2022; le capital propre consolidé a donc été réduit d'un montant de 773 millions.

CATÉGORIES DE CAPITAL PROPRE

Ressources affectées

La part la plus importante du capital propre est affectée et ne peut donc pas être utilisée pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Des fonds sont considérés comme affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées:

- Les fonds affectés à la route comprennent le capital propre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et les ressources issues du financement spécial «circulation routière».
- Les fonds affectés au trafic ferroviaire comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux assurances sociales comprennent le capital propre des assurances sociales AVS/AI/APG et AC.
- Les autres fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Capital-risque

Par ailleurs, le capital-risque fait l'objet d'une catégorie distincte: il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Autre capital propre

L'autre capital propre correspond au solde subsistant après déduction des ressources affectées, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel, ce montant peut fortement varier d'une année à l'autre. En raison des résultats annuels négatifs des exercices 2020 et 2021, dus notamment à la pandémie de COVID-19, l'autre capital propre présente actuellement un déficit de 4,7 milliards.

Participations minoritaires

Les chiffres concernant Swisscom SA et BLS Réseau SA font l'objet d'une intégration globale dans le compte consolidé, car la Confédération détient la majorité des participations de ces entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire (51 %). À noter toutefois qu'une part de 49 % du capital propre revient aux actionnaires minoritaires. Les parts détenues dans des participations minoritaires le sont principalement dans ces deux entreprises.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

Conformément à l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (*International Public Sector Accounting Standards*, IPSAS). Le compte annuel est présenté selon le principe de l'image fidèle (*True & Fair View*).

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités seront rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC:

- *Constructions dans le domaine des infrastructures ferroviaires*: dans les comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard (Gothard, Ceneri) et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.
- *Engagements financiers*: les prêts conditionnellement remboursables, qui figurent au titre d'engagements financiers au bilan des comptes des CFF, d'Alp Transit Gothard et de BLS Réseau SA sont présentés sous le capital propre dans le CCC. Les prêts octroyés par la Confédération sont décomptabilisés dans le cadre de la consolidation. Quant aux prêts conditionnellement remboursables accordés par les cantons, ils restent dans le capital propre consolidé.
- *Prévoyance en faveur du personnel*: certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-devant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts revenant à la Confédération et les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération au moment de l'entrée des paiements. La comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Inscription au bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus par les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement diffèrent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être décomptabilisées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est également appliqué par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve ainsi accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts/utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail trop lourde pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus décomptabilisés. Pour des raisons économiques (rapport coûts/utilité), ni les revenus générés par ces transactions, ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont décomptabilisés. Cette dérogation n'affecte que de manière minimale le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont, par contre, opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, tandis que les créances et engagements mutuels sont décomptabilisés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

En principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD, ni les revenus fiscaux en résultant et, par conséquent, ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ne sont décomptabilisés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats, ni dans le bilan.

ADAPTATION DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Si une unité de consolidation a procédé à la correction (retraitement) rétroactive de ses chiffres de l'année précédente, les chiffres la concernant dans le compte consolidé de l'année précédente ne sont pas adaptés. Les effets du retraitement sont saisis dans le capital propre sans incidences sur les résultats au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (*at amortized cost*), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante:

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds attendus, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme générateur de trésorerie.

Les *actifs générateurs de trésorerie* sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable d'*actifs non générateurs de trésorerie* dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes:

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une *opération avec contrepartie directe*, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de *contrepartie directe*, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante:

Revenus fiscaux

L'*impôt fédéral direct* (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants bruts d'impôt fournis par les cantons au cours de l'année comptable. Une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible car, au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une telle comptabilisation ne sont pas disponibles. Les parts revenant aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées qu'il faudrait encore prévoir dans les années suivant une hypothétique suppression de l'IFD.

Le *produit de la taxe sur la valeur ajoutée* (TVA) est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), sont comptabilisés au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci:

Biens meubles	
Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc.	3-15 ans
Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus	3-20 ans
Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux	10-33 ans
Matériel informatique, systèmes de communication	2-10 ans
Mobilier	3-20 ans
Installations, installations de stockage, installations d'exploitation	3-25 ans
Biens-fonds et bâtiments	
Biens-fonds	Durée illimitée
Bâtiments, constructions	10-75 ans
Constructions hydrauliques	40-80 ans
Biens d'armement	
Systèmes principaux (systèmes A)	10-75 ans
Infrastructures relatives à la communication	
Installations techniques (cables, canaux)	30-40 ans
Installations techniques (installations de transmission et de commutation)	3-15 ans
Autres installations	3-15 ans
Infrastructures relatives aux routes nationales	
Routes, ponts	30 ans
Tunnels	50 ans
Installations électromécaniques	10 ans
Infrastructures ferroviaires	
Installations techniques (cables, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact	10-33 ans
Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure	25-50 ans
Excavation de tunnels	80 ans

Le *matériel d'armement* porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus par les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement restant pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes d'armement principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées au matériel d'armement, à l'exception des systèmes d'armes principaux, portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

Les routes nationales terminées au 1^{er} janvier 2008 et passées à cette date de la responsabilité des cantons à celle de la Confédération font l'objet d'un délai forfaitaire d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1^{er} janvier 2008 peuvent être classées en plusieurs catégories.

Les *objets d'art* appartenant à la Confédération ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient.

Survaleur	Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation
Logiciels	Selon durée de vie ou d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques)	Selon durée de vie ou d'utilisation

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations:

Dans le cas des *sociétés associées*, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est considérée généralement comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme d'*autres participations* les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont, pour leur part, portées au bilan dans les «Immobilisations financières» et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (*at equity*) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du compte de la Confédération, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du compte de la Confédération, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition (*at cost*)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

En vertu de la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (*projected unit credit method*). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Les bénéfices et pertes résultant de modifications de plans sont comptabilisés avec incidences sur le résultat, à condition que les paramètres du partage des risques ne soient pas pris en considération dans l'évaluation de l'engagement. Si l'évaluation se fonde sur le principe du partage des risques, les effets de la modification du plan de prévoyance sont enregistrés dans le capital propre sans incidences sur le résultat.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres définis et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. En vertu de la norme IPSAS 39, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont provisionnées (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si une sortie de fonds n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, l'opération concernée est comptabilisée avec les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

mio CHF	2021	2022
Revenus fiscaux	70 238	71 043
Impôt fédéral direct	25 393	26 331
Personnes physiques	12 676	12 708
Personnes morales	12 718	13 623
Taxe sur la valeur ajoutée	23 539	24 588
Ressources générales de la Confédération	18 816	19 640
Fonds affectés	4 723	4 948
Impôt anticipé	4 900	3 888
Impôt anticipé, Suisse	4 865	3 879
Retenue d'impôt, États-Unis	35	10
Droits de timbre	2 608	2 483
Droit de timbre d'émission	272	262
Droit de timbre de négociation	1 594	1 451
Droit sur les quittances de primes et autres	742	770
Autres impôts à la consommation	8 459	8 207
Impôts sur les huiles minérales	4 554	4 434
Impôt sur le tabac	2 204	2 082
Supplément perçu sur le réseau	1 288	1 274
Impôt sur les boissons spiritueuses	305	302
Impôt sur la bière	107	115
Revenus fiscaux divers	5 339	5 546
Redevances sur la circulation	2 376	2 451
Droits de douane	1 277	1 221
Impôt sur les maisons de jeu	248	353
Produit des taxes d'incitation et autres revenus fiscaux	1 437	1 521

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

mio CHF	2021	2022
Revenus de prestations de service et de production	25 079	25 681
Revenus des prestations de service postales	4 172	4 237
Revenus des prestations de service postales	4 172	4 237
Résultat des services financiers	1 396	1 317
Revenus des services financiers	1 534	1 478
Charges des services financiers	-137	-161
Revenus des services de télécommunication	11 183	11 112
Services suisses de télécommunication	8 580	8 628
Services étrangers de télécommunication	2 604	2 485
Revenus du domaine de l'armement	1 195	1 051
Technique militaire	268	191
Domaine civil	927	860
Revenus des transports	4 627	5 340
Transport des voyageurs, rail	2 540	3 395
Transport des voyageurs, route	402	365
Transport de marchandises, rail	777	746
Revenus accessoires opérationnels, rail	231	153
Contributions / indemnités des cantons	677	680
Autres revenus de prestations de service	2 506	2 624
Navigaton aérienne	220	367
Résultat des services d'assurance	108	49
Poste, marchandises commerciales	87	94
Prestations de service, recherche / sciences, EPF	655	617
Autres prestations de service	1 435	1 497

3 RÉSULTAT NET DES ASSURANCES SOCIALES

mio CHF	2021	2022
Résultat net des assurances sociales	-22 431	-14 567
Revenus des assurances sociales	49 066	50 939
Cotisations de l'assuré et de l'employeur	50 508	52 167
Contributions des cantons / autres revenus	247	241
./. Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation	-1 689	-1 469
Charges des assurances sociales	-71 497	-65 506
Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-46 821	-47 599
Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI)	-9 232	-9 100
Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG)	-1 861	-1 870
Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture	-89	-86
Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS)	-11 792	-6 580
Prestations directes des allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (contributions à l'AVS en termes nets)	-1 702	-272

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales au sens strict (revenus et charges des assurances sociales). Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

mio CHF	2021	2022
Autres revenus	7 783	8 667
Prestations propres portées à l'actif	1 970	2 052
Chemins de fer	1 388	1 397
Autres	582	655
Revenus provenant d'immeubles	840	913
Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires	617	667
Immeubles de la Confédération	67	78
Autres	155	168
Autres revenus relevant de la puissance publique	2 721	2 804
Compensations, amendes	53	139
Distribution du bénéfice de la BNS	2 000	2 000
Revenus de concessions et de vente aux enchères de contingents	350	382
Dons, legs aux EPF	122	138
Autres revenus provenant de libéralités, patentes	196	144
Autres revenus	2 252	2 898
Contributions des cantons au FIF	545	578
Prélèvement sur les financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	139	184
Autres revenus divers	1 568	2 135

5 CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2021	2022
Charges de personnel	-19 297	-19 996
Salaires et traitements	-15 872	-16 078
Charges de prévoyance	-1 771	-2 198
Autres charges de personnel	-1 654	-1 721

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2021	2022
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-19 336	-21 094
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service	-6 323	-6 391
Charges liées aux immeubles et loyers	-1 959	-1 920
Charges informatiques	-1 656	-1 733
Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée	-1 264	-1 495
Dépôt de munitions Mitholz	-	-810
Autres charges de biens et services	-477	-419
Autres charges d'exploitation	-7 657	-8 326

7 CHARGES DE TRANSFERT

mio CHF	2021	2022
Charges de transfert	-40 151	-35 941
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-6 819	-6 910
Péréquation des finances, cantons	-3 497	-3 623
Réduction individuelle de primes (RIP), cantons	-2 874	-2 871
Paiements directs versés dans l'agriculture	-2 811	-2 811
Contributions à des organisations internationales	-1 959	-1 987
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 772	-1 816
Indemnités à des collectivités publiques	-1 333	-1 569
Encouragement des énergies renouvelables	-1 288	-1 274
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 156	-1 183
Redistribution des taxes d'incitation	-863	-1 082
Contributions au trafic ferroviaire régional	-718	-721
Contributions pour les personnes à protéger en provenance d'Ukraine	-	-702
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	-2 279	-324
COVID-19 cas de rigueur	-4 194	-153
Apport aux financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	-120	-74
Cautions solidaires COVID-19	487	127
Autres contributions à des tiers	-8 954	-8 965

8 RÉSULTAT FINANCIER

mio CHF	2021	2022
Résultat financier	1 497	-5 431
Revenus financiers	3 133	1 508
Revenus des intérêts	530	666
Revenus de participations financières	508	342
Ajustements de la valeur vénale	1 930	199
Autres revenus financiers	165	300
Charges financières	-1 636	-6 939
Charges d'intérêts	-919	-1 106
Charges de financement	-36	-41
Dépréciations de placements financiers	-50	-50
Ajustements de la valeur vénale	-523	-5 514
Autres charges financières	-109	-228

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

mio CHF	2021	2022
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-446	-486
Charges / revenus liés aux impôts courants sur le revenu	-422	-414
Charges / revenus liés aux impôts différés sur le revenu	-24	-72

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

mio CHF	Adminis- tration fédérale	Entre- prises	Assurances sociales	Consoli- dation	2022
Compte de résultats					
Revenus opérationnels	76 984	32 428	71 360	-24 441	156 330
Charges opérationnelles	-78 368	-30 185	-67 113	24 441	-151 225
Résultat opérationnel	-1 384	2 242	4 247	-	5 105
Résultat financier	-707	236	-4 960	-	-5 431
Part dans le résultat des sociétés associées	140	14	-	-	154
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-0	-486	-	-	-486
Résultat de l'exercice	-1 952	2 007	-713	-	-658
Personnel					
Effectifs en équivalents plein temps	58 949	96 280	-	-	155 229

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

mio CHF	2021	2022
Liquidités et placements à court terme		
Caisse	1 206	1 402
Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers	62 090	45 917
Placements	1 115	10 987

12 CRÉANCES

mio CHF	2021	2022
Créances		
Créances résultant de livraisons et de prestations	5 168	5 584
Créances fiscales et douanières	4 636	4 741
Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation	3 643	4 193
Autres créances en compte courant	896	897
Autres créances	3 941	2 958
Réévaluations de créances	-746	-685

13 PLACEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2021	2022
Placements financiers	118 254	118 508
Placements financiers à court terme	20 147	27 521
Obligations	15 040	15 024
Autres titres	1 145	3 032
Actions	362	338
Placements de fonds	422	378
Prêts	1 904	5 367
Instruments financiers dérivés	1 071	1 418
Autres placements financiers	203	1 963
Placements financiers à long terme	98 107	90 987
Obligations	56 895	54 569
Autres titres	645	548
Actions	8 222	6 906
Placements de fonds	11 237	10 824
Prêts	19 058	15 165
Autres placements financiers	2 050	2 974

14 STOCKS

mio CHF	2021	2022
Stocks	5 086	4 884
Stocks civils et travaux en cours	1 790	1 644
COVID-19: Biens médicaux et vaccins	109	176
Stocks militaires	3 549	3 420
Réévaluations de stocks	-362	-356

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2022 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 31.12.2021	22 153	40 677	57 585	16 880	28 316	48 059	54 015	267 685
Modification de la présentation des comptes	-773	-	-	-	-	-	-	-773
État au 1.1.2022	21 381	40 677	57 585	16 880	28 316	48 059	54 015	266 912
Entrées	7 460	620	234	321	1 017	0	57	9 709
Sorties	-21	-1 237	-885	-39	-1 393	-1 271	-406	-5 253
Variation du périmètre de consolidation	-10	-400	-5	-	-	-	-	-415
Transferts	-8 533	1 856	1 160	13	170	2 182	3 027	-124
Écarts de conversion	-4	-25	-7	-	-260	-	-	-296
État au 31.12.2022	20 273	41 491	58 082	17 175	27 849	48 970	56 693	270 533
Amortissements cumulés								
État au 31.12.2021	-3	-24 786	-29 978	-13 415	-19 826	-23 589	-18 139	-129 737
Amortissements	-12	-1 941	-1 025	-592	-1 137	-1 571	-1 339	-7 617
Dépréciations	-19	-19	-3	-	-23	-0	-	-65
Dissolution de dépréciations	-	12	31	-	-	-	-	43
Sorties	15	1 168	698	39	1 368	1 271	299	4 858
Variation du périmètre de consolidation	-	252	12	-	-	-	-	264
Transferts	-	3	3	-	-1	0	-1	4
Écarts de conversion	-	15	3	-	165	-	-	183
État au 31.12.2022	-19	-25 295	-30 260	-13 967	-19 455	-23 889	-19 180	-132 065
Valeur figurant au bilan au 31.12.2022	20 254	16 196	27 822	3 208	8 394	25 081	37 513	138 468

2021 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 1.1.2021	23 238	41 873	56 909	17 292	28 317	49 398	48 206	265 232
Entrées	7 022	609	136	253	1 035	-	328	9 383
Sorties	-14	-1 472	-540	-670	-946	-2 220	-532	-6 394
Variation du périmètre de consolidation	-0	-54	2	-	-	-	-	-52
Transferts	-8 087	-261	1 084	6	158	881	6 013	-207
Écarts de conversion	-6	-18	-6	-	-248	-	-	-278
État au 31.12.2021	22 153	40 677	57 585	16 880	28 316	48 059	54 015	267 685
Amortissements cumulés								
État au 1.1.2021	-0	-26 128	-29 577	-13 458	-19 707	-24 201	-15 595	-128 666
Amortissements	-1	-1 845	-1 024	-626	-1 214	-1 609	-1 196	-7 516
Dépréciations	-4	-6	-2	-	-3	-	-	-15
Sorties	3	1 402	477	670	943	2 220	375	6 089
Variation du périmètre de consolidation	-	54	3	-	-	-	-	57
Transferts	0	1 727	142	-	-0	-0	-1 723	146
Écarts de conversion	0	11	3	-	155	-	-	168
État au 31.12.2021	-3	-24 786	-29 978	-13 415	-19 826	-23 589	-18 139	-129 737
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	22 151	15 891	27 607	3 465	8 489	24 469	35 876	137 948

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (8,8 mrd), les projets de construction et les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (6,6 mrd).

Le poste «Biens meubles / autres immobilisations corporelles» comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (8,4 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2022 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2022	851	7 007	7 956	2 145	17 959
Entrées	591	-	459	132	1 182
Sorties	-10	-23	-333	-150	-516
Variation du périmètre de consolidation	-0	86	9	20	114
Transferts	-405	0	428	38	61
Écarts de conversion	-0	-91	-95	-28	-214
État au 31.12.2022	1 025	6 980	8 424	2 157	18 586
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2022	-10	-1 408	-5 970	-1 260	-8 648
Amortissements	-6	-	-870	-174	-1 050
Dépréciations	0	-1	-	-	-0
Dissolution de dépréciations	-	-	-	0	0
Sorties	6	22	329	150	507
Variation du périmètre de consolidation	0	19	4	28	50
Transferts	-	0	5	-2	3
Écarts de conversion	-	62	81	19	161
État au 31.12.2022	-9	-1 307	-6 421	-1 240	-8 977
Valeur figurant au bilan au 31.12.2022	1 016	5 673	2 003	918	9 610

2021 mio CHF	Immobilisations en cours	Survaleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 1.1.2021	762	7 002	7 567	2 197	17 527
Entrées	534	3	518	83	1 138
Sorties	-12	-7	-408	-130	-557
Variation du périmètre de consolidation	-0	253	56	16	325
Transferts	-432	-157	319	6	-265
Écarts de conversion	-0	-86	-95	-27	-209
État au 31.12.2021	851	7 007	7 956	2 145	17 959
Amortissements cumulés					
État au 1.1.2021	-8	-1 496	-5 711	-1 266	-8 481
Amortissements	-0	-	-799	-154	-953
Dépréciations	-2	-1	-2	-1	-6
Dissolution de dépréciations	-	-	-	-	-
Sorties	0	7	406	130	543
Variation du périmètre de consolidation	-	-	6	14	20
Transferts	-	20	55	-0	75
Écarts de conversion	0	61	76	18	155
État au 31.12.2021	-10	-1 408	-5 970	-1 260	-8 648
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	841	5 599	1 986	885	9 312

17 PARTICIPATIONS

2022 mio CHF	BLS SA	Chemin de fer rhétique (RhB)	Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	Autres entre- prises de transport con- cessionnaires	Banques de développement	Pays en développement ou en transition	Autres	Total
Participations								
État au 1.1.2021	561	1 263	553	1 490	810	273	881	5 831
Entrées	-	-	-	-	62	46	46	154
Sorties	-	-	-	-	-	-28	-175	-203
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-16	-16
Part du résultat net figurant au compte de résultats	-12	11	23	136	-	-	48	206
Part du résultat net figurant au capital propre	-	1	-	6	-	-	-107	-100
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	21	25	46
Écarts de conversion	-	-	-	-	11	5	-6	10
État au 31.12.2021	549	1 275	576	1 632	883	317	696	5 928
Entrées	-	-	-	-	62	49	14	125
Sorties	-	-	-	-	-	-45	-7	-51
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-21	-21
Part du résultat net figurant au compte de résultats	-10	34	19	120	-	-	-22	141
Part du résultat net figurant au capital propre	-	-	-	12	-	-	-0	12
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-14	-4	-18
Écarts de conversion	-	-	-	-	3	17	8	28
État au 31.12.2022	539	1 309	596	1 765	948	325	663	6 144

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de ces entreprises. Pour cela, le capital propre des ETC est évalué conformément aux normes IPSAS. Ces dernières traitent les éléments suivants différemment des prescriptions comptables des ETC:

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des prêts remboursables conditionnellement pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement de ces prêts est lié à des conditions qui ne sont généralement pas réunies. Dans les comptes des ETC, les prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagements. Quelle que soit leur forme juridique, les prêts reçus doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre des ETC.
- La Confédération accorde à fonds perdu des contributions aux investissements des ETC dans les travaux de percement de tunnels. En vertu de l'ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidences sur les résultats et ne sont donc pas inscrits au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations détenues en devises étrangères sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

mio CHF	2021	2022
Engagements courants	19 831	19 197
Engagements résultant de livraisons et de prestations	5 294	5 008
Engagements fiscaux et douaniers	5 292	7 655
Comptes courants	7 826	5 291
Autres engagements	1 418	1 244

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2021	2022
Engagements financiers	214 378	216 038
Engagements financiers à court terme	136 239	136 662
Avoirs de clients	96 160	91 632
Emprunts	4 032	4 967
Engagements résultant de papiers monétaires	10 474	15 937
Engagements issus d'opérations de mise en pension	19 593	15 626
Prêts bancaires	508	654
Engagements résultant d'un leasing financier	13	14
Valeurs de remplacement négatives	951	1 335
Autres engagements financiers	4 506	6 497
Engagements financiers à long terme	78 139	79 376
Emprunts	71 282	73 054
Prêts bancaires	3 361	3 134
Avoirs de clients	6	8
Engagements résultant d'un leasing financier	707	748
Autres engagements financiers	2 783	2 432

20 PROVISIONS

mio CHF	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Démolition, remise en état, élimination	Prestations en faveur de l'employé	Cautionnements	Autres	Total
État au 01.01.2021	24 400	1 912	2 334	2 572	1 529	2 387	3 318	38 451
Constitution	20 787	110	22	1	86	30	2 004	23 040
Dissolution	-	-	-	-31	-158	-495	-484	-1 168
Utilisation	-15 687	-171	-25	-25	-59	-253	-967	-17 187
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	4	0	-	29	34
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-2	-	-12	-13
Écarts de conversion	-	-	-	-0	-1	-	-4	-5
Transferts	-	-	-	-	-2	-	2	0
État au 01.01.2021	29 500	1 851	2 331	2 521	1 392	1 669	3 886	43 150
Constitution	23 188	136	12	820	94	-	1 316	25 566
Dissolution	-	-	-13	-68	-40	-137	-562	-820
Utilisation	-22 688	-171	-19	-35	-69	-368	-1 130	-24 480
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	6	0	-	11	18
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-14	-	-17	-30
Écarts de conversion	-	-	-	-0	-0	-	-4	-4
Transferts	-	-	-	-0	-1	-	-0	-1
État au 31.12.2022	30 000	1 816	2 312	3 244	1 362	1 164	3 501	43 399
<i>dont à court terme</i>	-	177	-	66	601	337	1 528	2 709
<i>dont à long terme</i>	30 000	1 639	2 312	3 179	761	827	1 973	40 690

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision couvre les demandes de remboursement attendues ultérieurement au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un paiement a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. En application du modèle de calcul, est déduite des rentrées comptabilisées la part qui a déjà été remboursée ou qui a été enregistrée transitoirement. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu socle. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète les remboursements qui seront probablement sollicités au cours des années suivantes. Comme le remboursement de l'impôt anticipé déclaré peut généralement être demandé dans les trois ans, la provision comprend les arriérés présumés des trois dernières années fiscales écoulées. Le montant de la provision utilisée correspond aux remboursements déjà effectués au cours de l'année sous revue et concernant les années fiscales précédentes. Le montant de la provision nouvellement constituée correspond au montant estimé des remboursements attendus pour l'année fiscale en cours et à l'estimation corrigée des remboursements concernant les années précédentes.

ASSURANCE MILITAIRE

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) gère l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. Des réserves doivent être constituées en vue d'honorer les engagements attendus en cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, renchérissement, etc.). Les frais de traitement, les indemnités journalières et les autres prestations en espèces qui découleront de la survenance d'un sinistre sont également calculés d'après des modèles actuariels.

CIRCULATION MONÉTAIRE

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la Banque nationale suisse (BNS), même après des années. Le montant de la provision correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces frappées et livrées à la BNS, corrigée sur la base de la modification des stocks de la BNS.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les provisions sont principalement constituées en vue de couvrir les futurs frais de démantèlement et la désaffectation de centrales nucléaires appartenant à la Confédération ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs provenant de ces centrales. S'appuyant sur une estimation établie par swissnuclear, le calcul des provisions reste imprécis, faute de valeurs empiriques exhaustives concernant le démantèlement de centrales nucléaires et en raison de l'horizon temporel étendu à prévoir pour la gestion des déchets nucléaires. En outre, les provisions couvrent également les coûts requis par le démantèlement d'installations de télécommunication et le rétablissement de l'état initial des propriétés détenues par des tiers.

Le 16 novembre 2022, le Conseil fédéral a adopté, à l'intention du Parlement, le message relatif au crédit d'engagement pour l'élimination des munitions de l'ancien dépôt de Mitholz. Ce message sera examiné par les Chambres fédérales au cours de l'année 2023. Actuellement estimés à 1580 millions, les coûts totaux de l'opération d'évacuation seront répartis sur une durée d'environ 20 ans. Après déduction des parts de ces coûts totaux pouvant être portées au bilan (ouvrages de protection de la route) d'un montant estimé à 180 millions, une provision de 1,4 milliard a été constituée pour couvrir le montant restant.

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

CAUTIONNEMENTS

Pour s'assurer des liquidités suffisantes, les entreprises ont pu obtenir auprès de leurs banques commerciales des crédits de transition cautionnés par la Confédération (loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19). Ces crédits de transition doivent être remboursés au bout de 8 ans. Les start-up éligibles ont également pu bénéficier de crédits cautionnés. L'octroi des crédits a été assuré par l'intermédiaire d'organisations de cautionnement existantes. Les crédits de transition cautionnés par la Confédération au 31 décembre 2022 s'élevaient à 9,5 milliards au total. Une provision d'un montant de 1105 millions a été constituée pour parer aux futurs défauts de paiement attendus.

AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions concernent les postes suivants:

Coûts des tests de dépistage du COVID-19 (440 mio): jusqu'au 31 décembre 2022, la Confédération a pris en charge les coûts des différents tests de dépistage du SARS-CoV-2 pour les personnes remplissant les critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration de l'OFSP. Les coûts des tests sont préfinancés par les assureurs maladie et les cantons, qui les facturent ensuite à la Confédération.

Versement a posteriori d'IRHT pour vacances et jours fériés (505 mio): conformément à un arrêt du Tribunal fédéral, des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT) doivent également être versées pour les vacances et jours fériés des employés payés au mois. Une provision a été constituée à ce titre pour couvrir les demandes non encore traitées à la date de clôture du bilan.

21 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL / AVOIRS

En vertu de la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation de prévoyance juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

mio CHF	2021	2022
Engagement de prévoyance	5 004	2 568
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	98 444	37 893
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-93 440	-35 326
Avoirs de prévoyance	-	-403
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	-	45 711
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-	-46 114

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan a diminué de 2,4 milliards en 2022. Désormais, certaines unités d'un groupe disposent elles aussi d'un avoir de prévoyance net. Inscrit à l'actif du bilan cet avoir s'élève à 0,4 milliard (2021: 0). La diminution, de 2,8 milliards au total, des engagements de prévoyance en faveur du personnel est essentiellement due à la hausse du niveau des taux d'intérêt. En effet, une hausse de ces derniers engendre une baisse de l'évaluation des engagements de prévoyance (- 15 mrd). Cette diminution a été en partie compensée par un recul de la fortune de prévoyance, lui-même induit par le résultat négatif des placements en 2022 (- 8,7 mrd).

Tous les effets d'une réévaluation sont saisis directement dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

mio CHF	2021	2022
Charges de prévoyance	-1 771	-2 198
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	-2 128	-2 137
Modifications du plan de prévoyance	413	-11
Coûts administratifs	-37	-33
Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance	-200	-357
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	182	341

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

mio CHF	2021	2022
Réévaluation comptabilisée dans le capital propre	7 848	3 032
Gains (+) / pertes (-) actuariels	2 974	14 070
Modification des hypothèses financières	2 176	15 006
Modification des hypothèses démographiques	2 931	11
Ajustements fondés sur l'expérience	-2 133	-947
Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation)	4 874	-8 685
Plafonnement de l'actif	-	-2 353

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après:

RÉPARTITION PAR SECTEUR

	Adminis- tration générale de la Con- fédération	Domaine des EPF	Poste	CFF	Swisscom
Effectif des assurés actifs	40 714	20 953	38 112	30 407	16 409
Effectif des bénéficiaires de rentes	27 599	6 211	30 942	26 501	9 657
Taux d'actualisation	2,2%	2,2%	2,3%	2,2%	2,2%
Application du partage des risques	oui	oui	oui	oui	oui

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent sur les emprunts d'entreprises de première catégorie.

PARTAGE DES RISQUES (RISK SHARING)

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance sont assumés uniquement par l'employeur. Toutefois, en cas d'assainissement, l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution.

Avec la prise en considération du partage des risques (risk sharing) dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance, seule la part de l'engagement qui incombera vraisemblablement à l'employeur est reportée au bilan de l'employeur. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspond davantage à la réalité. En outre, les effets d'une modification des plans sont saisis non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre en tant qu'élément de la réévaluation de l'engagement.

Les grands plans de prévoyance tels que ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste et de Swisscom sont évalués compte tenu du principe du partage des risques. À l'heure actuelle, celui-ci ne peut pas être pris en considération dans l'évaluation du plan de prévoyance des CFF.

22 AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME

mio CHF	2021	2022
Autres engagements à long terme	5 448	6 444
Fonds spéciaux	2 312	3 335
Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau	1 623	2 632
Fonds pour dommages d'origine nucléaire	529	542
Caisse de compensation pour allocations familiales	95	98
Autres fonds spéciaux	65	65
Fonds affectés	2 980	2 828
Contributions à la recherche affectées	1 605	1 641
Financements spéciaux	893	783
Autres fonds affectés	482	405
Engagements à long terme distincts	156	281

23 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

mio CHF	2021	2022
Engagements conditionnels	36 769	34 102
Cautions et garanties	25 309	22 694
Construction de logements à caractère social	3 713	3 919
Entreprises de transport concessionnaires	2 855	3 657
FMI, arrêté sur l'aide monétaire	3 753	3 662
FMI, FFRPC	1 922	1 842
Crédits de transition COVID-19	10 403	8 424
Navigation en haute mer	277	157
Autres cautions et garanties	2 385	1 033
Engagements de capital en faveur des banques de développement	9 165	9 446
Cas juridiques	551	309
Autres engagements conditionnels	1 745	1 653
Démantèlement et élimination	354	352
Divers autres engagements conditionnels	1 390	1 301

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement.

La *construction de logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques. En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique et se porter garante des emprunts émis par des centrales d'émission d'utilité publique.

La Confédération se porte garante, pour les *entreprises de transport concessionnaires* (ETC), des crédits contractés pour assurer l'acquisition de moyens d'exploitation à des conditions avantageuses. Le crédit-cadre approuvé par le Parlement s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC.

La Confédération garantit à la Banque nationale suisse (BNS) le remboursement des crédits que celle-ci octroie au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire et au *Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* (FFRPC) du FMI. L'*arrêté sur l'aide monétaire du FMI* vise à prévenir ou corriger des perturbations graves du système monétaire international. Financé par des contributions bilatérales et des ressources du FMI, le FFRPC permet d'accorder des crédits aux pays membres à faibles revenus à des conditions préférentielles.

Pour s'assurer des liquidités suffisantes, les entreprises affectées par la crise du COVID-19 ont pu solliciter des *crédits de transition COVID-19* cautionnés par quatre organisations de cautionnement dans le cadre de cautionnements solidaires. Bien que n'étant pas partie aux contrats de cautionnement, la Confédération répondra des pertes subies par ces organisations. Pour couvrir la sortie de fonds attendue, une provision de 1,1 milliard a été constituée. Les cautionnements pour lesquels aucune sortie de fonds n'est attendue selon les estimations actuelles sont comptabilisés au titre des engagements conditionnels (8,4 mrd).

Les *autres garanties et cautionnements* concernent notamment les garanties accordées pour l'entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie (300 mio) et le changement de réserves obligatoires (150 mio).

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

24 CRÉANCES CONDITIONNELLES

mio CHF	2021	2022
Créances conditionnelles	23 800	25 769
Créances en matière d'impôt fédéral direct non portées au bilan	23 200	25 100
Autres créances conditionnelles	600	669

La Confédération ne recouvre ses *créances en matière d'impôt fédéral direct (IFD) non portées au bilan* (sans la part cantonale de 21,2 %) que dans l'année suivant l'année fiscale (encaissement ex post). La comptabilisation des recettes par la Confédération se fait au moment du versement, par les cantons, des parts revenant à la Confédération (principe de la comptabilité de caisse). Si l'IFD avait été supprimé à fin 2022, des recettes estimées à 25,1 milliards pourraient encore être réalisées à ce titre les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est toutefois pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2022 comprise car, à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être comptabilisés en tant que créances conditionnelles.

Les *autres créances conditionnelles* se composent de prononcés d'amendes de la Commission de la concurrence qui ont été contestés par des tiers et sont traités par le tribunal (0,3 mrd). S'y ajoutent les créances contestées en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre ainsi qu'en matière douanière (0,3 mrd). Il s'agit de créances contre lesquelles un recours juridique a été déposé et dont l'exigibilité doit encore être déterminée.

25 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

mio CHF	2021	2022
Plafond d'engagement de l'ASRE		
Plafond d'engagement de l'ASRE	14 000	14 000
Montant utilisé	9 926	10 178
Taux d'utilisation en %	70,9%	72,7%

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 14 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2022, l'engagement d'assurance se montait à 10,2 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 73 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (8,2 mrd) et les accords de principe (1,9 mrd).

26 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2022 le 19 avril 2023.

Le 19 mars 2023, la Confédération a accordé à la Banque nationale suisse (BNS), en lien avec l'acquisition de Credit Suisse par UBS, une garantie contre le risque de défaillance d'un montant de 100 milliards pour permettre à la BNS d'octroyer à Credit Suisse des prêts supplémentaires sous forme de liquidités. Cette garantie vise à renforcer la stabilité des marchés financiers en attendant que le processus d'acquisition soit achevé. La BNS pourra octroyer des prêts de liquidités jusqu'à concurrence de la garantie; ces prêts sont assortis d'un privilège des créances pour le cas où une procédure de faillite serait ouverte et sont d'un rang subordonné aux créances privilégiées de la BNS. Ces mesures permettent de réduire le risque de défaillance auquel la Confédération est exposée en cas de faillite de Credit Suisse.

La Confédération accorde, en outre, une garantie de 9 milliards à UBS afin de réduire les risques que cet établissement encourt du fait de l'acquisition. Elle se porte garante de pertes de 9 milliards au maximum sur une partie clairement définie du portefeuille, si les pertes éventuelles dépassent, à l'avenir, le seuil de 5 milliards.

Ces deux mesures se fondent sur les art. 184 et 185 de la Constitution (droit de nécessité). À la demande du Conseil fédéral, la Délégation des finances des Chambres fédérales a approuvé deux crédits d'engagement urgents destinés à assurer l'octroi des garanties. Ces crédits seront soumis à l'approbation ultérieure des Chambres fédérales.

24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

Participations	Part du capital détenue (en %)	Méthode d'évaluation
Secteur de l'administration fédérale		
Administration générale de la Confédération		
Département des affaires étrangères	100	Intégration globale
Département de l'intérieur	100	Intégration globale
Département de justice et police	100	Intégration globale
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	100	Intégration globale
Département des finances	100	Intégration globale
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	100	Intégration globale
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	100	Intégration globale
Autorités et tribunaux	100	Intégration globale
Comptes spéciaux		
Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)	100	Intégration globale
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt)		
Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)	100	Intégration globale
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100	Intégration globale
Institut fédéral de métrologie (METAS)	100	Intégration globale
Innosuisse	100	Intégration globale
Pro Helvetia	100	Intégration globale
Musée national suisse (MNS)	100	Intégration globale
Sociétés associées importantes		
BLS SA	22	Mise en équivalence
Chemin de fer rhétique (RhB)	43	Mise en équivalence
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	77	Mise en équivalence
Secteur des entreprises de la Confédération		
Entreprises de la Confédération		
<i>Société-mère, filiales comprises</i>		
La Poste Suisse SA	100	Intégration globale
Swisscom SA	51	Intégration globale
Skyguide SA	100	Intégration globale
CFF SA	100	Intégration globale
AlpTransit Gotthard SA	100	Intégration globale
BLS Réseau SA	50	Intégration globale
SIFEM SA	100	Intégration globale
RUAG International Holding SA	100	Intégration globale
RUAG MRO Holding SA	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt)		
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100	Intégration globale
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100	Intégration globale
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100	Intégration globale
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100	Intégration globale
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100	Intégration globale
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	21	Intégration globale
Service suisse d'attribution des sillons (SAS)	100	Intégration globale
Swissmedic	66	Intégration globale
Secteur des assurances sociales de la Confédération		
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	100	Intégration globale
Assurance-invalidité (AI)	100	Intégration globale
Allocations pour perte de gain (APG)	100	Intégration globale
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)	100	Intégration globale
Assurance-chômage (AC)	100	Intégration globale

